

537

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 537 13 mars 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliand
Victor Ruffly

Phosphates: la mousse et la réalité

Alors là, c'est pour le coup que les spécialistes du jeu parlementaire, les commentateurs patentés de la nuance fédérale, n'ont pu retenir un rictus de commisération. Pensez donc: une motion signée par vingt-trois conseillers aux Etats sur quarante-six échouait jeudi passé au vote; dix-huit «non» contre huit «oui». Ah, la belle faute tactique! Ah, la fausse manœuvre d'anthologie! Ah, l'attendrissante méconnaissance des rouages bernois! On en passe, et des meilleures: chacun y est allé de son petit cours de savoir-faire démocratique à l'intention de l'auteur de la motion en question, la Genevoise libérale Monique Bauer-Lagier.

Revenons rapidement au texte, à l'origine de l'«affaire». M^{me} Bauer-Lagier s'en prenait donc à la pollution des lacs suisses par les phosphates; et elle demandait, «grosso modo», que la proportion des phosphates contenus dans les détergents ménagers soit réduite de 30%, que tout ou partie des phosphates contenus dans ces détergents ménagers soit remplacé par le silicate d'aluminium et de sodium, que les stations d'épuration soient tenues de mettre en œuvre une déphosphatation efficace (aujourd'hui, seules quatre des stations lémaniques fonctionneraient convenablement à ce chapitre). Bref, si la motion attaquait de front un problème urgent et crucial, son contenu technique était difficilement contestable.

Pendant la discussion, le chef du Département de l'intérieur, le démocrate-chrétien Hürlimann se montre pourtant réticent; le caractère impératif de la proposition le chicane; en fin de compte, même convaincu que la situation impose des mesures qui ne sauraient être retardées, il préférerait que la formulation des recommandations lui laisse les mains plus libres; et d'avancer que le problème pourrait ainsi être repris lors de la prochaine discussion sur la protection des eaux, et d'argumenter qu'un texte

plus souple allègerait la procédure de décision (économie d'une «navette» entre les deux Chambres: la lutte contre les phosphates est d'ores et déjà portée à l'ordre du jour du National grâce à deux autres motions, l'une du radical vaudois Delamuraz, l'autre du socialiste genevois Grobet). Finalement, le point de vue gouvernemental, comme le plus souvent devant cette Chambre, l'emporte. La motion Bauer-Lagier ne conserve que l'appui de la petite fraction socialiste (une absence pour le jour du Salon, celle du Genevois Donzé) et du libéral Aubert. On connaît la suite.

A ce stade de la cuisine parlementaire, deux remarques. On notera tout d'abord le fossé bien connu entre les professions de foi et les décisions pratiques: on a peine à croire que la raison des attermolements du PDC Hürlimann soit exclusivement formelle, le gel d'une motion, toute impérative qu'elle soit, n'étant pas chose étrangère au Conseil fédéral. On constatera ensuite la dramatique abstention des deux conseillers aux Etats vaudois, pourtant directement concernés par le problème; le radical Debétaz et le libéral Reymond unis dans le mutisme — on voit poindre ici le réflexe «fédéraliste» ultraconservateur: et si Berne venait mettre le nez dans nos stations... —, est-ce cette voix cohérente du canton de Vaud que promettait l'Entente des droites?

Pour le reste, il faut souhaiter que l'avertissement soit entendu parmi les conseillers nationaux, puisqu'eux aussi devront se prononcer. A n'en pas douter, la bataille sera rude. C'est que les intérêts en jeu sont énormes. Il y va du tabou de l'épuration des eaux, de plus en plus tabou à mesure que les investissements concédés (cf. DP 527, 21.12.1979, «Le gâchis coûteux de l'épuration des eaux») deviennent plus gigantesques. Il y va également de l'influence de quelques industries aussi florissantes que celle des détergents ou des équipements ménagers (changer de cap pour la lessive imposerait, semble-t-il, de modifier les machines à laver...).

Moralité? Il faudra bien que citoyennes et citoyens s'en mêlent directement...

«Champ-Dollon ne va pas si mal»

«LE NOUVEL ILLUSTRÉ:»
— Comment se sent-on lorsqu'on est publiquement accusé d'être un mauvais gestionnaire, peu psychologue et, en somme, peu apte à remplir la lourde fonction d'un directeur de prison?

MICHEL HENTSCH: — Ça ne m'empêche pas de dormir, en tout cas. Je suis attaqué comme Chavannes est attaqué pour les problèmes de l'Instruction publique. Je ne pense pas que cela l'empêche, lui non plus, de dormir. Mais j'avais un peu souci à cause de ma femme, de nos femmes respectives, celle du sous-directeur et celle du gardien-chef. J'étais au service militaire — ce que l'on me reproche — lorsque les journaux ont publié des extraits de l'avis de la Commission des visiteurs officiels. Je ne lisais pas les journaux. Ma femme m'a téléphoné, affolée. Nos femmes supportent beaucoup plus mal que nous, parce qu'elles sont moins au courant du dossier. C'est l'inconnu qui leur fait peur. De plus, ma femme est Suisse allemande et elle ne comprend pas toujours tout. Elle a paniqué. Les lettres et les téléphones de menaces, ma voiture incendiée, ce que les journaux publient, tout ça a fini par la secouer un peu. Elle m'a alarmé. Je me demandais ce qui se passait à Genève. Eh! bien! Quand je suis rentré, ici, à Champ-Dollon, j'ai trouvé une ambiance très déconstruite. Dans le canton de Vaud, les gens sont outrés de la manière dont on parle de moi. Mais à Genève on réagit différemment. On dissocie la fonction, les idées, et la personne. On attaque d'une manière virulente. Mais, comme en France, cela fait partie des mœurs politiques: on s'incendie et ensuite on va boire un verre ensemble.

— Allez-vous démissionner?
— Il n'en est pas question. Moi, je me sens parfaitement apte à supporter ces attaques. Je démissionnerai peut-être une fois que tout sera rentré dans l'ordre, une fois que j'aurai l'impression d'avoir fait ce que je voulais faire ici. Je démissionnerai en tout cas, si M. Grobet devenait mon chef.

— On vous reproche principalement de ne pas recevoir les



Michel Hentsch,
directeur de Champ-Dollon

Sept suicides, une émeute récente, ont attiré l'attention publique sur la Prison préventive genevoise de Champ-Dollon. Aujourd'hui c'est son directeur, M. Michel Hentsch, qui est personnellement critiqué par la Commission des visiteurs officiels. Il répond aux questions de Monique Picard

détenus. Certains ne vous ont vu qu'à la télévision.

— Peut-être étaient-ce des gens qui n'avaient passé que deux jours ici...

» Dans l'ensemble, il est exact que je ne vois pas les détenus dans la mesure où je le voudrais. Je considère que les gardiens sont le mieux en mesure de connaître les problèmes qui sont de l'ordre du quotidien et qu'ils peuvent établir le contact avec les détenus. La conception de la condition pénitentiaire que je m'emploie à améliorer constamment, ça c'est mon rôle. Et je considère que c'est plus important que de courir chaque fois qu'un détenu me sonne. Il est exact, comme l'a dit M. Fontanet, que je ne suis pas homme à me précipiter. Il faut aussi savoir que les détenus ne sont pas toujours au clair sur ce que sont leurs besoins véritables. La preuve, c'est qu'ils sont ici. Une fois dans leur vie, ils ont

mal compris où était leur intérêt et ils se sont retrouvés en taule. Les commissions, des sages et des visiteurs officiels, ont longuement entendu les détenus, mais il y avait des mots d'ordre. Je m'étonne de la naïveté des commissions: les listes de revendications avaient circulé avant! Mais il semble que les détenus ont un tel impact que les listes de revendications de la République en parle...

» Mon prédécesseur à Saint-Antoine, dont on chante les louanges, passait son temps à courir chez les détenus. Un directeur de prison ne doit être qu'un dernier recours. Il serait faux que Dieu le Père arrive au premier coup de sonnette. Mon prédécesseur cassait toutes les règles. On ne peut pas d'une part obliger les gardiens à être des matons et donner, en tant que directeur, un sucre par derrière. C'est la mort du système, la catastrophe. Quand un détenu est passé par un essai de

traitement intermédiaire d'un de mes collaborateurs et que ça n'a pas suffi, alors je suis la dernière instance. Mais les rares, trop rares fois, où je vois un détenu, je fais semblant de paraître totalement disponible. Si la discussion s'arrête, c'est faute de matière, c'est le détenu qui se lève parce qu'il n'a plus rien à dire, pas parce que c'est l'heure.»

— On vous reproche de ne pas tenir à jour un fichier informatif sur la situation des détenus depuis leur arrivée chez vous.

— Je n'ai pas de fichier, non. Si j'avais trois ou quatre secrétaires de plus, on ferait un fichier, ça les occuperait. J'ai dans mes classeurs suffisamment de documents pour savoir à qui je parle. De documents internes, s'entend, puisque nous n'avons pas le dossier judiciaire d'un détenu en préventive. On m'accuse également de ne pas répondre aux lettres. Je m'inscris en faux contre cette accusation. Il m'arrive parfois de confier la réponse à un de mes collaborateurs en lui disant d'avertir le détenu que je l'ai chargé de lui parler à ma place. Je reçois ensuite un rapport qui est classé avec la lettre du détenu.

— Est-ce que vos collaborateurs sont de votre côté?

— Oui. Il y a des contestations ponctuelles, quand je n'ai pas le temps d'informer à temps d'une décision. Mais je m'en explique dès que possible et tout s'arrange. Mais, dans l'ensemble, mon personnel est derrière moi.

» On monte les choses en épingle, parce que c'est généreux de s'occuper du sort des prisonniers, de la gauche à la droite — même les libéraux genevois prennent ce dernier bateau —, mais je dis qu'à Champ-Dollon, ça ne va pas si mal que ça, dans l'ensemble, les gens sont satisfaits de leur sort. Dans la mesure où on peut être satisfait de son sort en prison. Pourquoi y a-t-il tellement de détenus qui font des pieds et des mains pour rester à Champ-Dollon et ne pas être transféré à Bochuz ou à Bellechasse? Parce qu'en définitive, ils se sentent pas si mal que ça ici.»

POINT DE VUE

Qu'est-ce que je disais au juste?

Coup de téléphone, l'autre soir. Une dame-sondeuse veut savoir les détails du livret de famille et, surtout, si et ce que nous télévisions. Remballage ferme mais courtois, d'autant plus que la dame a pour instruction de ne parler télécoche qu'avec le chef de famille (un instant, je mets ma casquette!) — lequel n'est pas là et se serait fait un plaisir de lui raconter énormités et paillardises pour perturber la statistique.

La TV, donc, sonde.

Elle sonde même au point — me suis-je laissé sussurer — que l'argument du taux d'écoute est de plus en plus souvent avancé sous le nez des producteurs et réalisateurs afin qu'ils s'en imbibent le pompon.

Il faut plaier — de peur que les chers téléspectateurs ne basculent sur une autre chaîne.

Ah.

Cette interview de l'actuel directeur de la prison de Champ-Dollon, nous vous en avons déjà servi un extrait dans le dernier numéro de DP. Cette semaine, c'est le document tout entier que nous vous proposons (avec l'aimable autorisation du «Nouvel Illustré» — n° 9/1980 — dans lequel ce texte a paru). Parce que nous l'avons sur le cœur. Parce que nous ne pouvons déceimment pas continuer à tenter d'ouvrir dans ces colonnes quelques fenêtres sur le régime carcéral tant que cette pièce ne sera pas versée au dossier.

On nous épargnera tout commentaire. Une seule précision, à titre de rappel: la prison dont parle M. Hentsch est une prison préventive (l'immense majorité de ces détenus qui «se sont retrouvés en taule» sont donc présumés innocents). PS. L'homme qui provoquerait, en arrivant au Conseil d'Etat, la démission immédiate de M. Hentsch selon lui: Christian Grobet, conseiller national socialiste, avocat.

Plaire, c'est, évidemment, plaire au plus grand nombre. C'est, à coup presque sûr, lorgner vers l'étage du jeu des «Incollables», ce monument de connerie isotrope. Plaire, c'est simplifier, c'est écrêter la difficulté, écourter l'explication. (L'émission de mercredi 5 mars sur la biologie moléculaire m'a fait bouillir de rage, tenez. D'abord, ce n'est pas *une* heure que mérite le sujet, mais *cinq ou dix*, réparties sur plusieurs semaines, *pour que soient minimalement respectées et sa richesse, et sa profondeur et son importance!* Merde à la fin! La biologie moléculaire mérite tout de même mieux — c'est-à-dire beaucoup plus de temps, de moyens, d'attention — que l'interview d'une quelconque emmerdeuse de vedette de cinéma commentant ses ménopauses! Ah! je sens que je vais m'énerver...)

Bref. Concluons.

Tout individu, traficotant pour la radio ou la TV, sacrifiant aux exigences du taux d'écoute par lèche-couillonnage, devrait être jeté au Rhône (ou dans tout autre liquide) attaché à six postes de TV.

BAGATELLES

Vous avez certainement lu l'annonce du «Banco-mat Service» assurant «Où que vous soyez en Suisse, si vous avez soudain besoin d'argent,...». Froidement deux localités étrangères, dont une capitale d'Etat «souverain», ont été annexées à la Suisse par le rédacteur de l'annonce. On trouve en effet les plaques des localités suivantes dans le tableau: «Eschen FL» et «Vaduz». Le nouveau colonialisme bancaire!

* * *

«Les partis révisionnistes en Suisse sont petits, mais ils ne sont pas inoffensifs. Leur influence idéologique déborde du cadre de leurs organisations. Ils défendent les intérêts de la superpuissance agressive, l'Union soviétique, en Suisse.

C'était notre rubrique: «Assez de médiocres comme ça, pas besoin d'en rajouter.»

* * *

M^{me} Bauer-Lagier, nationale conseillère, est pleine de bonne volonté, à ce qu'il semble. Elle souhaitait que notre Soviet suprême réduise, par quelque mesure appropriée, la teneur en phosphates des poudres à laver. Vertueux dessein! Les lacs se meurent s'ils ne sont déjà morts. Et les phosphates y sont pour beaucoup. Mais les phosphates — ou plutôt l'emploi démentiel qui en est fait — ne sont que l'effet de nos besoins paranoïaques de propreté. Il faut réhabiliter la crasse, par conséquent. «Dégueulasse is beautiful»? Pas nécessaire d'aller jusque-là, du moins tous les jours. On proposera donc un slogan un peu moins détergent: «*Un peu de merde ne messied point... Madame!*» Ce qui nous fait un alexandrin potable, par-dessus le marché.

* * *

Texas Instruments et Hewlett-Packard se fou-

tent simplement de la gueule du client. Les modes d'emploi de la plupart de leurs calculatrices — en particulier des machines programmables (HP 67, 41 C, TI 58 et 59, notamment) — sont en dessous du lamentable.

Le reproche n'est d'ailleurs pas nouveau. Surdité complète, pourtant, des fabricants.

Commentaire d'un revendeur spécialisé avec qui j'en causais d'un ton badin: «... Je sais, je sais!... Nous aussi nous commençons d'en avoir marre de travailler avec eux! Vivement que les Japonais arrivent sur le marché du micro-ordinateur avec du «soft» mieux présenté... Moi, j'en suis à éviter de leur demander des renseignements, à ces imbéciles...»

Tel quel.

Ne reste plus qu'à attendre les Japonais au virage.

Portez-vous bien.

Gil Stauffer.

Dans certains pays, l'Union soviétique a aidé de telles minorités à prendre le pouvoir par un coup d'Etat. Les révisionnistes sont également dangereux parce qu'ils cachent, comme leur grand frère, leurs véritables objectifs derrière des paroles progressistes du genre: socialisme, paix et démocratie. Toutes les forces démocratiques et nationales doivent les démasquer.» Avez-vous deviné que ce texte a paru dans «Offensif», journal politique suisse de soldats, proche du Parti communiste de Suisse/marxiste-léniniste PCS/ML, n° 33, sous le titre: «Les partis révisionnistes en Suisse: PdT-Poch-PSA»?

* * *

«Mars» de Fritz Zorn, dont la traduction française a un grand retentissement, vient de paraître en livre de poche dans sa langue d'origine, ce qui est la

preuve d'un indéniable succès, également dans les pays germanophones.

* * *

Emploi: la SA des Pneumatiques Michelin cherche par voie d'annonces un «futur responsable» suisse à qui sera offerte la possibilité d'accéder à un poste «particulièrement intéressant» et dont l'activité «non limitée à la révision interne débouchera progressivement sur organisation administrative et gestion» (sic). Michelin demande comme il se doit un sens des responsabilités et du goût pour l'organisation, un niveau universitaire, etc. Elle offre une «situation d'avenir», c'est le moins, un «bon salaire», cela va de soi, mais surtout et c'est l'argument massue qui s'impose dans la liste avant les «avantages sociaux» et l'horaire «adaptable», un parking. Piétons et cyclistes s'abstenir.

La vieillesse, miroir des inégalités

Certains clichés ont la vie dure. Ainsi cette image d'une Suisse «égalitaire» où, malgré l'existence d'une minorité de grands privilégiés, les revenus seraient répartis de façon «convenable» à travers la «communauté» helvétique. Rien jusqu'ici n'était parvenu à troubler en profondeur le concert officiel de déclarations suintant l'autosatisfaction, ni les enquêtes du Mouvement populaire des familles, ni les cris d'alarme des organisations spécialisées dans le côtoyement de notre «quart-monde». C'était au point que les premiers résultats publiés par les chercheurs de l'Institut de sociologie de l'Université de Berne au chapitre de la fortune et des revenus des rentiers avaient rapidement été récupérés pour servir la bonne cause du «statu quo». Nous avons montré qu'un examen attentif des données en question (DP 514, 532 et 536) laissait apparaître un tout autre portrait de la Suisse. Nous poursuivons notre travail de «reconstitution» en publiant des calculs qui devraient nous ouvrir enfin les yeux (Réd.).

Plongeons immédiatement dans les chiffres!

En fait, d'après notre reconstitution, la moitié de la population, ou la moitié des rentiers, dispose d'un quart de la masse totale des revenus. Autrement dit, l'autre moitié de la population, la plus «privilegiée», dispose des trois quarts des revenus. Voilà qui modifie singulièrement l'image de la Suisse que certains milieux conservateurs croyaient pouvoir accréditer en interprétant légèrement l'enquête bernoise. Et on peut aller plus loin: au sein de cette moitié plus «aisée», 8 à 9% de l'ensemble de la population, 6% chez les rentiers, disposent d'environ un quart de la masse des revenus (bien plus: 2,8% des rentiers les plus aisés bénéficient d'envi-

ron 17% des revenus, soit l'équivalent de la «portion» dont jouissent les rentiers aux revenus les plus modestes!). Et si on tient compte de l'existence de revenus non déclarés au fisc (ce sont les bordereaux d'impôts qui ont été utilisés pour calculer les revenus), il faut admettre que la concentration très importante des revenus entre les mains d'un pourcentage limité de personnes est encore plus marquée. Cette façon de voir les choses est capitale pour une bonne appréhension de la réalité helvétique. Le rapport bernois n'en souffle mot (le résumé de nos conclusions chiffrées sous forme de tableau permettra une meilleure vue de synthèse).

A certaines correspondances, on peut conclure que, d'une certaine manière, la prévoyance-

vieillesse authentifie les inégalités de revenus! Autrement dit: l'inégalité des revenus, manifeste pendant la vie active, se répercute pendant la vieillesse; les écarts se creuseraient même à ce moment-là.

Propos écrits et publiés en 1974¹:

Parmi les bénéficiaires actuels de rentes vieillesse, certains ne touchent que l'AVS; d'autres, selon la branche dans laquelle ils ont travaillé et le développement social de celle-ci, peuvent cumuler des ressources de plusieurs provenances. La poursuite d'une activité rémunérée joue aussi un rôle important, soit qu'elle réponde à une nécessité matérielle, soit à une volonté de continuer le travail.

REVENUS NETS DES «MÉNAGES» SUISSES

Notre «reconstitution» du tableau des revenus nets des ménages.

Les indications en pour-cent des cas forment l'ossature de la «démonstration» de l'Institut de sociologie de Berne: nous les avons reproduites en regroupant quelques catégories (les totaux indiqués à la ligne «ensemble» ne sont pas tout à fait exacts: il s'agit respectivement de 99,8% pour les Suisses et de 100,1% pour les rentiers).

Les pourcentages des revenus calculés par nos

soins (méthode analogue à celle utilisée pour la fortune des rentiers, cf. DP 532): nous avons retenu les montants correspondants aux «moyennes» des catégories considérées (par exemple: 18 à 24 000, «moyenne» = 21 000); ce mode de faire sous-estime vraisemblablement la proportion des bas revenus et surestime celle des hauts revenus (les «moyennes» obtenues par déduction pour la catégorie «100 000 et plus» sont de 151 000 pour l'ensemble de la population et de 178 000 pour les rentiers — notre hypothèse est qu'en réalité, elles sont encore plus élevées).

Catégories de revenus par an	par mois	Suisses (19 ans et plus)		Rentiers	
		% des cas	% des revenus	% des cas	% des revenus
0 - 6 000	0 - 500	3,6	0,2	0,7	0,1
6 - 12 000	500 - 1000	8,0	2,2	17,5	5,8
12 - 18 000	1000 - 1500	10,9	4,9	22,6	11,5
18 - 24 000	1500 - 2000	14,4	9,0	17,7	12,6
24 - 36 000	2000 - 3000	30,8	27,2	20,7	20,7
36 - 48 000	3000 - 4000	16,6	20,7	9,3	13,3
48 - 60 000	4000 - 5000	7,8	12,5	4,5	8,3
60 - 100 000	5000 - 8333	6,0	14,3	4,0	10,8
100 000 et plus	8333 et plus	2,0	9,0	2,8	16,9
Ensemble		100,0	100,0	100,0	100,0

Aussi est-il évident que le système des trois piliers, surtout avant la généralisation du deuxième, conduit à des inégalités. Pour les uns, la retraite peut signifier une baisse très sensible des revenus (cela a particulièrement été le cas des veuves auparavant, il convient de le relever). Pour d'autres, cela conduit à bénéficier de revenus aussi élevés que pendant la période active. Ce qui permet une continuation sans modification de la consommation antérieure, mais sans contre-partie en production»...

Certains des résultats du travail bernois, convenablement mis en perspective, confirment donc des interprétations antérieures de la politique sociale menée dans notre pays.

Mais là n'est pas l'essentiel. A certaines polémiques nées d'ores et déjà des premières publications de l'Institut de sociologie bernois, on a pu sentir la montée d'une sorte de racisme «anti-vieux»: quoi, développer encore la sécurité sociale en faveur de personnes qui sont tout que démunies, vous voulez rire! Face à de telles réactions, il faut dire et répéter qu'il y a une hypocrisie sociale à s'en prendre à cette disparité des revenus chez les personnes âgées et à laisser de côté la disparité existante et strictement correspondante chez les actifs. Nous reviendrons encore sur ce sujet.

¹ «Population active et perspectives démographiques». Office de statistique de l'Etat de Vaud. Août 1974 (page 310).

REÇU ET LU

Information et énergie: les permanents et les autres

Passées les grandes manœuvres des votations populaires, les problèmes énergétiques continuent comme de juste à tenir une place dans les moyens de communication de masse. Mais le climat a changé: dans la perspective du vote, un certain équilibre avait été maintenu entre partisans et

adversaires du nucléaire, sacro-sainte objectivité oblige; aujourd'hui, ce sont les moyens financiers et la puissance des groupes de pression installés qui font la différence; et on assiste à un matraquage de textes inspirés par les promoteurs de l'électricité nucléaire, doublés d'une offensive par voie d'annonces qui frappe par son importance.

Parallèlement, les équipes spécialisées dans l'information inondent systématiquement les publications spécialisées ou non de textes soigneusement dosés, et finalement favorables au développement du parc de centrales dans notre pays.

La présence la plus visible sur ce front est celle de la Cedra (coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs) qui, à coups de pavés racleurs, tente de parfaire son image de marque de gardienne de la loi (atomique) et de bienfaitrice des consommateurs d'électricité. Une campagne conçue dans toutes les règles de l'art, mais dont on peut se demander si elle ne délaisse pas dangereusement l'argumentation rationnelle pour sacrifier sans autre aux techniques délicates de la «persuasion clandestine».

Puis, de temps à autre, on repère des prises de position dont la diffusion est soignée sur une grande échelle de la part des principaux acteurs de la scène énergétique. Au premier plan, l'Union des centrales suisses d'électricité, qui a comme de juste son responsable de l'information à plein temps et son attaché de presse et qui regroupe tout ce qui compte en Suisse parmi les promoteurs de centrales; en Suisse romande, la SA l'Energie de l'Ouest-Suisse intervient de temps à autre pour son compte (un responsable de l'information à plein temps).

Et parallèlement, des offensives de sensibilisation de longue durée menées par des officines spécialisées et bénéficiant des services de collaborateurs engagés à l'année, l'Association suisse pour l'énergie atomique (siège à Berne) et l'Office suisse d'information pour l'énergie nucléaire (secrétariat

à Lausanne). Un peu marginal, à côté de ces organismes annonçant clairement la couleur, voici l'Office d'électricité de la Suisse romande (entre autres, un directeur de l'information, un «responsable des éditions», un «responsable des informations techniques») dont le moins qu'on puisse dire est qu'il ne donne pas souvent la parole à des anti-nucléaires ou à des défenseurs d'une politique énergétique alternative dans son bulletin hebdomadaire.

Face à ce déploiement de forces dont le principal atout, outre les budgets à disposition, est une régularité à toute épreuve dans les efforts de conditionnement de l'opinion, une presse sporadique, regorgeant d'informations il est vrai, mais ne bénéficiant pas du centième de l'audience des promoteurs de l'atome. Voyez le travail de fond, éclectique, de «Vivre demain» (tirage 7500 exemplaires — adresse utile: case 439, 1211 Genève 1). Et découvrez le tout nouveau «journal antinucléaire et de contre-information énergétique», «L'Anicroche» dont les deux premiers numéros ont parus (adresse utile: Légitime Défense, 1 rue Leschot, 1205 Genève), le principal atout de cette publication étant qu'elle réunit jusqu'ici toutes les tendances du mouvement antinucléaire.

— Une documentation fort utile dans le dernier numéro de «L'Educateur»: sous la forme de schémas plus ou moins tourmentés, une description des «structures de la scolarité obligatoire» dans les cantons de Fribourg, de Neuchâtel, de Vaud et dans le Jura bernois. Au chapitre fribourgeois, une deuxième lettre de l'évêque de Lausanne et de Genève «contre l'enseignement mutuel», dont la teneur est au moins aussi savoureuse et significative que celle dont nous donnions des extraits dans DP 535.

— Au cas où vous ne le suiviez pas, nous vous signalons que le bi-mensuel «Tell» poursuit son petit bonhomme de chemin après la scission de sa rédaction (au sommaire du n° 11, une somme sur les «avocats des terroristes»).

L'histoire d'une clinique où les fous sont au pouvoir

«Il n'y a pas de raison de refuser de livrer de la drogue aux élèves du lycée de Pontarlier. L'usage des stupéfiants qui est de rigueur dans cette région depuis le rattachement à la France en 1600 et tant, n'a en effet jamais atteint une extension qui présenterait un danger mortel pour la santé des jeunes et constituerait ainsi une raison d'interdire l'exportation du kif, LSD, etc., en direction de ce pays, au sens de la loi sur le trafic des stupéfiants.»

C'est ce que relève le Conseil fédéral dans sa réponse à deux questions ordinaires de conseillers nationaux...

Bon! Voilà que je me suis encore trompé, confondant un passage du grand roman que je suis en train d'écrire et qui doit s'intituler: *Des nanas au rhum* — et un communiqué de l'ATS paru dans la presse en date du 4 mars 1980:

«Il n'y avait pas de raison de refuser de livrer du matériel de guerre aux Philippines. Les troubles qui règnent dans ce pays depuis l'époque de la domination espagnole n'ont en effet jamais atteint

l'état de tension dangereuse qui constituerait une raison d'interdire l'exportation d'armes vers ce pays, au sens de la loi sur le matériel de guerre.» «C'est ce que relève le Conseil fédéral...» etc.

Lequel n'ajoute malheureusement pas comment on s'assure que les troubles n'atteignent pas l'état de tension dangereuse, etc. — quel compteur Geiser permet de mesurer... et si l'on est obligé d'attendre que les naturels du pays, violant le droit des gens, aient pris comme otages le personnel d'une ambassade ou d'un consulat suisses...

Dieu merci, le vote de la loi présentée par M. Oehen va permettre désormais d'attendre de pied ferme pareille éventualité et de dédommager tous ces mignons, le cas échéant... Je propose qu'on dédommage aussi le commerçant qui aurait perdu de l'argent du fait du non-paiement de la marchandise fournie — je veux dire: les canons, mitrailleuses, munitions, etc.

A propos: si j'étais vous, je relirais *Le Système du Docteur Goudron et du Professeur Plume*, d'Edgar Allan Poe. C'est l'histoire d'une clinique psychiatrique, où les fous se sont emparés du pouvoir...

* * *

Affaire Jaccoud. Je ne puis — qui le pourrait? —

juger sur le fond. Désagréablement impressionné, tout de même, par l'assurance du procureur, qui n'a aucun doute; qui est sûr et certain que de bout en bout, le procès a été correct, «fair» comme disent les Anglais. Peut-être l'a-t-il été...

Je lisais avec mes élèves *Eclatant Soleil de l'Injustice*, de Weideli, pièce consacrée à l'affaire Sacco et Vanzetti: même conviction, chez «Justice» Thayer, et chez le procureur Katzmann, que les accusés sont coupables... Et dans l'affaire Calas, dont je m'occupais pour un cours à l'Université Populaire: le Parlement de Toulouse, les «grands» à qui Voltaire s'adresse, le duc de Richelieu, le cardinal Bernis, eux aussi convaincus «en leur âme et conscience» (seulement, il y avait Voltaire, et bientôt l'Europe entière ameutée!). Et dans l'affaire Dreyfus... Et dans l'affaire Rosenberg — malgré les efforts du Juge fédéral Douglas (qui vient de mourir)... Tous ces gens semblent avoir peu lu Montaigne, et Voltaire, et Hugo, et quelques autres... Je ne dis rien de ceux qui ont officié dans des tribunaux d'exception: Roland Freisler ou Vichinsky.

J.C.

BÉTON

Automobile: la fête et les coûts

Salon de l'automobile à Genève: discours officiels et panégyriques des quatre-roues l'autre jour pour les cérémonies d'inauguration. Optimisme de commande — les superlatifs du président du Salon François Peyrot et l'euphorie du président du Conseil d'Etat Guy Fontanet firent aisément oublier les quelques réserves émises par l'inévitable G.-A. Chevallaz, annonçant des «temps difficiles» et une marche délicate vers un équilibre entre les trafics routiers et ferroviaires — un optimisme pourtant dont il n'est pas certain qu'il trouve toujours les

mêmes échos dans la population. Voyez par exemple la très maigre majorité avec laquelle le dernier crédit routier vient d'être accepté dans le canton de Fribourg (660 voix d'écart).

A titre d'antidote, un bref aperçu des conclusions de l'enquête menée pour la métropole bernoise par le professeur saint-gallois C. Kaspar, spécialiste de l'économie des transports. Au cours des dernières années, la Ville de Berne a dû consacrer en moyenne 25 millions de francs pour couvrir les coûts indirects occasionnés par les moyens individuels de transport, déduction faite des sommes «dues» par les transports publics pour l'utilisation des routes, déduction faite également des contributions du Canton et des sociétés privées concernées,

des recettes des bus, etc. Soit une charge moyenne par habitant d'environ 170 francs (en proportion de la charge fiscale totale de la Ville de Berne, rappelle Peter Vollmer, vice-président du PSS, les coûts occasionnés par la circulation privée pendant les dernières années considérées représentent quelque 7 à 11 %).

Des problèmes qui n'ont jusqu'ici pas reçu de solution satisfaisante, avouent les spécialistes, qui soulignent l'importance des enjeux: on se rappelle par exemple qu'une étude fribourgeoise avait chiffré à environ 430 millions de francs le coût direct des accidents de la circulation survenus en Suisse en 1970.

La conclusion du rapport saint-gallois en question

(«Les coûts de la circulation privée pour le contribuable de la Ville de Berne»): «(...) D'une manière générale, il faudrait promouvoir une «dénationalisation» des coûts de la circulation privée, c'est-à-dire que ces coûts doivent être absolument portés davantage à la charge de ceux qui les provoquent, ce qui permettrait d'alléger dans une mesure correspondante les finances des collectivités. En

Grande débauche publicitaire, comme à l'accoutumée, à l'occasion de la foire genevoise dans les quotidiens suisses romands (et suisses allemands également, pour les plus importants d'entre eux). Cette année, des textes pseudo-rédactionnels en pagaille, directement inspirés sans vergogne par des chroniqueurs spécialisés, de «La Liberté» au «Nouvelliste» en passant par tous les titres qui «comptent» un tant soit peu (le Salon permet aux agences fermières de publicité des journaux de forcer, sans trop de travail de détection des annonceurs, sur les volumes publicitaires). Pratiquement aucun texte critique, même pas au «Tages Anzeiger» qui engrange malgré ses démêlés avec les importateurs de voitures quelques pages payantes de bon rapport. Une seule exception: la «Weltwoche», qui risque un ou deux textes sur les coûts sociaux de l'automobile.

outre, grâce à la transformation des coûts sociaux en coûts individuels, l'automobiliste pourrait être sans nul doute sollicité dans une plus large mesure de réduire le coût des transports privés. Un meilleur dédommagement des communes pour leurs dépenses en faveur de la circulation privée, conformément aux indications du compte routier suisse, est un problème qui nécessite une solution urgente.»

Toutes conclusions qui ne valent, faut-il l'ajouter, que dans la perspective d'un effort de promotion parallèle des transports publics.



Salon de l'automobile: cinquante ans déjà

Migros-S-Production: la carotte et le bâton

Offensive en règle, l'autre jour, de la Fédération romande des consommatrices et de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande contre l'utilisation tendancieuse du label «Migros-S-Production». Les journaux ont largement rendu compte de cette dénonciation conjointe d'organisations de producteurs et de consommateurs: on clouait au pilori, il est juste de le rappeler, l'absence de réglementation stricte régissant l'emploi de labels tels que «produits sains», produits non traités, etc.; on demandait l'interdiction du mot «biologique» pour qualifier une production faisant abstraction totale ou partielle de produits antiparasitaires et d'engrais chimiques; on dénonçait l'absence de normes permettant de cerner la publicité faite en faveur de produits prétendument cultivés avec un minimum ou sans produits antiparasitaires (tous points repris dans la lettre adressée au chef du Département de l'économie publique, Fritz Honegger).

Le grand public d'acheteurs et de clients de Migros aura peut-être vu dans cette nouvelle action lancée contre le «géant» un coup de jalousie de plus, ou au mieux l'amorce d'une réforme de détail. Il serait dommage d'en rester là: l'enjeu est plus net et plus important; dans un article à la fois pondéré et précis («Terre romande», 2.2.1980), le directeur du Service vaudois de vulgarisation agricole, Claude Quartier, le montrait sans mâcher ses mots¹; nous donnons ci-dessous les principaux accents de sa remarquable démonstration qui éclaire tout un pan des rapports de Migros avec les agriculteurs.

1. *Le démarrage de Migros-S.* Une question à laquelle les «coopérateurs» doivent répondre:

¹ A la suite d'un séminaire organisé à Vernand à l'intention des agriculteurs et auquel participaient des responsables de Migros-S.

«Migros doit-elle s'efforcer de commercialiser les produits agricoles obtenus avec le minimum possible de traitements chimiques?» La réponse, bien sûr, ne peut être que «oui» (on enregistre tout de même 9,8% de «Neinsager»...). «Dix ans après, MS va bien, souligne Claude Quartier. Trois spécialistes à Lausanne; pour toute la Suisse, treize conseillers à plein temps, deux pour l'arboriculture, dix pour les cultures maraîchères, un pour les œufs. Une collaboration suivie avec quatre laboratoires spécialisés et une utilisation intelligente de l'ordinateur complètent le système. Le tout pour 1,6 million de francs par année. Les objectifs sont un mélange de technique et de pragmatisme. Fondamentalement, il s'agit de lutter contre la pollution des aliments, contre les fumures excessives, d'influencer le choix des pesticides, de contrôler les boues d'épuration et d'étudier l'utilisation des additifs alimentaires.»

2. *Le champ d'application.* Sur l'ensemble des fournisseurs de la Migros, 2218 producteurs sont intégrés au système (soit, potentiellement, 70% des légumes d'origine indigène achetés par la Migros, et le tiers des pommes). Claude Quartier: «Tout le reste, et tous les autres produits, soit l'énorme majorité de ce qui est vendu quotidiennement, sauf les œufs et les poules Optigal, ne méritent pas le label. Est-ce dire qu'on nous empoisonne? Non, simplement on applique comme chacun l'ordonnance des denrées alimentaires qui assure une protection très étendue du consommateur.»

3. *Un programme flou.* Claude Quartier: «L'attribution du label sanctionne plus une technique de travail, un esprit de production qu'une qualité intrinsèque du produit. Il est en effet impossible de contrôler toutes les productions au sortir d'un verger ou d'une serre. De toutes façons, la récolte est acquise selon les usages du commerce en cours et les prescriptions légales concernant les résidus pesticides. Elle est payée sur la base des prix du jour. Il n'y a donc pas d'avantages concrets pour le producteur, sinon une garantie accrue d'écoulement. Pas d'avantages réels non plus pour le consommateur qui, en achetant MS, n'a au fond que la garan-

tie virtuelle que les produits à label correspondront à la moyenne des produits MS mis en vente. En effet, les «normes de qualité» sont ainsi faites qu'elles permettent d'englober 70% de la production. Ici, le pragmatisme fait place à la rigueur.»

4. *Du producteur au consommateur.* De toute évidence, la production MS n'a pas que des défauts (l'équipe MS assume les contrôles imposés, conseille les producteurs en matière de fumure, etc.). Mais subsistent les risques de dérapage inhérents à la publicité organisée autour du label en question. Cible: le consommateur. Le producteur lui aussi est piégé dans une certaine mesure. Claude Quartier: «Toute infraction aux directives MS est communiquée au chef d'achat ou au conseiller du service. Les mesures à prendre, selon la gravité, vont de la suspension du label MS pour le produit en question jusqu'au refus de la marchandise et, si possible, le refus d'achat complet. On sent qu'avec un tel bâton la carotte n'a pas besoin d'être bien grosse.»

«Nous avons suffisamment d'énergie — utilisons-là!» C'est le titre d'une exposition organisée par l'Institut Gottlieb Duttweiler, qui se tient à la Maison des transports à Lucerne jusqu'en avril.

L'idée centrale: montrer qu'économiser ne signifie pas se priver d'énergie, mais cesser de gaspiller. A titre d'exemple, une étude de l'institut concluant que la chaleur lâchée dans l'atmosphère par la centrale nucléaire de Gösigen suffirait à couvrir 20% du chauffage domestique en Suisse; gaspiller cette chaleur c'est donc justifier la construction de nouvelles centrales pour remplacer le pétrole...

En fait, la substitution du pétrole par le gaz, le charbon et l'uranium ne représente que de nouvelles dépendances. C'est parce que nous sous-estimons systématiquement les énergies locales et renouvelables, notamment l'énergie solaire, que nous tombons dans le piège de ces fausses solutions à court terme.